

CONTRAT DE QUARTIER DURABLE « SCHEUT »

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – 17 mars 2014

Présent(e)s ayant participé à l'animation de l'AG : voir liste en annexe

Lieu de la réunion : Centre Culturel de Scheut, rue Léopold De Swaef, 18h00 à 20h30.

Ordre du jour : présentation des états d'avancement du Contrat de quartier et des modifications du programme quadriennal.

Évolutions du programme du contrat de Quartier

Présentation, par le chef de projet, des modifications apportées au programme au cours de la deuxième année et de l'état d'avancement des principaux projets du contrat de Quartier.

Pour le parc du petit Scheut, il faudra particulièrement veiller à la sécurité, qui pose de gros problèmes aujourd'hui. L'aménagement du parc fera l'objet d'ateliers participatifs menés par le bureau d'études désigné (LD2 architecture). Vous serez invités à vous prononcer sur les points importants à prendre en compte dans l'aménagement et la gestion de cet espace public.

Le CAD de Boei avait demandé à ce que certains logements du contrat de Quartier soient réservés pour le public cible de l'asbl. (personnes avec un handicap). Nous avons rentré une fiche projet à ce sujet mais n'avons pas eu de retour de votre part, qu'en est-il? La réglementation des contrats de Quartier prévoit des critères d'attribution pour les logements rénovés, mais ne permet pas de donner une priorité pour des publics cible spécifiques. Une piste doit donc être trouvée du côté des logements communaux non financés par le contrat de Quartier.

En ce qui concerne le projet de rénovation du centre culturel, est-il envisageable de présenter les différents projets proposés par le bureau d'études, lors d'une Assemblée générale ou d'une Commission de quartier ? Un processus participatif est prévu au stade de l'avant-projet, qui sera présenté à la commission de quartier pour avis. Au stade de la sélection des bureaux d'études, il n'est pas prévu de présentation publique. Cette option pourra être étudiée, en fonction du planning, mais reste délicate au vu de la réglementation sur les marchés publics qui impose une égalité de traitement des candidats.

Quid de l'école implantée sur le site de la SPABS? Il s'agit d'une école fondamentale implantée depuis la rentrée 2013, en réponse à un subside régional pour l'implantation d'écoles en préfabriqué. La Fédération Wallonie Bruxelles, projette de construire une école en dur sur le site. Cette implantation, et l'arrivée d'un nouveau partenaire (Athénée) dans les discussions nous a obligé à repenser le projet d'occupation de l'espace de sport et du bâtiment de la conciergerie (en vue d'y réaliser une crèche) différemment.

Quid du projet de crèche francophone? La crèche francophone, prévue initialement dans la Conciergerie présente sur les terrains de la SPABS, ne pourra pas être réalisée dans ce bâtiment, qui doit servir au développement de l'Athénée Gatti de Gamond. La modification

du programme a donc envisagé d'intégrer la crèche au sein du pôle petit Scheut. Le bureau d'études qui travaille sur la rénovation du pôle proposera une implantation au stade de l'avant-projet.

Le projet d'occupation partagée des terrains de la SPABS a-t-il des chances d'aboutir? Le projet comporte en effet des incertitudes, puisqu'il dépend d'autres acteurs. Des négociations doivent être menées avec les propriétaires du terrain (SPABS) et les occupants (Fédération Wallonie Bruxelles et Athénée Gatti de Gamond). Nous nous trouvons ici face à plusieurs partenaires, qui ont montré un intérêt pour ce projet. L'idée est d'apporter une contribution financière pour participer à la remise en état des terrains et envisager une occupation partagée.

Pourquoi le réaménagement de la rue G. Ruquoy n'est prévu que partiellement? La partie non reprise au programme est en mauvais état et nous interpellons régulièrement les autorités communales pour qu'elles interviennent, mais rien n'a été fait. La partie non reprise au programme est apparue dans le diagnostic du contrat de Quartier comme étant en meilleur état que le reste de la rue. Une coordination avec le service des travaux publics sera cependant organisée pour envisager la faisabilité d'une intervention complémentaire sur le reste de la rue.

Pourquoi annonce-t-on aujourd'hui que les ralentisseurs de la rue Rostand ne sont pas repris dans le programme alors que ceci était acquis dans le programme du contrat de Quartier. La pose de ralentisseurs au carrefour Rostand/Scheut va être financée directement par la Commune. Il n'est donc pas apparu nécessaire de maintenir ce financement dans le cadre du contrat de Quartier. Le service des travaux publics, qui réalise cet aménagement, notamment suite aux demandes répétées des riverains, programme le début de l'intervention pour le mois d'avril.

Quelle affectation est prévue sur le terrain de la rue de l'Agrafe? Qu'advient-il si le projet immobilier de la rue de l'Agrafe ne se fait pas? Le contrat de Quartier ne subsidie ici que les études de sol en vue de faciliter la mise à disposition du terrain pour un partenaire. Les montants investis sont donc relativement limités. Il s'agit en outre des prémices pour un montage en partenariat avec d'autres investisseurs, qui se fera par la suite, notamment en vue de réaliser du logement.

De manière générale, que se passe-t-il quand un subside n'est pas dépensé pendant la période du contrat de Quartier ? Les subsides alloués par la Région doivent être engagés pendant la période du contrat de Quartier (4 ans + 2 ans pour les chantiers). Tout subside non dépensé dans cette période est perdu.

Qu'en est-il du projet de crèche néerlandophone? Y aura-t-il une priorité de donnée aux habitants du quartier? La crèche NL chaussée de Ninove a obtenu un permis d'urbanisme en début d'année. La rénovation du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment pourront donc débuter cette année. La convention liée au subside du contrat de Quartier, entre la crèche, la commune et la Région prévoit que en effet une priorité pour les habitants du quartier, dans le respect des conditions des autres pouvoirs subsidiant de la crèche.

Peut-on avoir accès au budget du contrat de Quartier et à l'information sur les différents projets? L'information sera prochainement mise à disposition sur le site de la Commune (www.anderlecht.be) où un onglet contrat de quartier Scheut va être développé.

Permascheut : Avancées du réaménagement du potager Ensor

Géraldine Pegoff, coordinatrice du projet Permascheut, présente les avancées du réaménagement du potager, et le travail interservice effectué pour mettre en place un règlement d'attribution des parcelles collectives, approuvé par le Conseil Communal.

Comment peut-on s'inscrire pour les parcelles privatives? Les inscriptions seront ouvertes à partir du 28 avril 2014, via un formulaire qui sera disponible le même jour sur le site internet de la Commune et devra être déposé au service des propriétés communales, rue de Transvaal 21 (seulement à partir du 28 avril). Les personnes inscrites seront reprises sur une liste d'attribution pour l'ensemble des potagers communaux. Les 9 parcelles privatives du potager Ensor sont les premières à bénéficier de cette procédure.

Le fait qu'il n'y ait qu'une seule liste pour l'ensemble de la Commune va à l'encontre du principe d'un potager local. Cela implique de disposer d'une voiture pour se rendre sur la parcelle et pose un problème dans la philosophie des potagers. Pourquoi ne pas avoir privilégié des listes d'inscription locales et pourquoi faire perdre sa position dans la liste à un candidat qui refuserait une parcelle trop éloignée de chez lui? La mise en oeuvre d'un règlement d'attribution est le fruit d'une collaboration interservice qui vise à avoir une bonne gestion des terrains communaux. L'option d'une liste unique a été choisie dans un premier temps pour faciliter la gestion des attributions.

L'option retenue dans la gestion des potagers communaux vise à systématiquement implanter des parcelles collectives pour permettre un rayonnement local et un accès au voisinage à ces espaces.

En outre, la gestion faite dans le cadre du CQD et du potager Ensor est une expérience pilote qui a vocation à être évaluée et éventuellement adaptée à terme.

Vous avez précisé que des bacs seront installés dans la rue du Bivouac, dans le cadre du projet Permascheut. Est-il envisageable d'installer des bacs dans d'autres rues du périmètre? L'installation de bacs de plantations était prévue dans cette rue car elle dispose de larges trottoirs. Le projet a cependant été intégré au projet Permascheut pour permettre de l'adapter aux souhaits des habitants. L'installation de bacs en rue pourrait donc être développée là où des demandes ont émergé, en partenariat avec des habitants motivés par le projet.

Vous avez dit que les trottoirs de la rue du Bivouac étaient très larges. La chaussée, en revanche est très étroite et quand il y a une livraison, la rue est très souvent bloquée. Ne peut-on pas envisager d'élargir un peu la chaussée pour éviter ce genre de congestion? Les sens uniques dans ces rues visent à limiter le trafic de transit et donc améliorer la qualité de vie du quartier. Le réaménagement de la rue du Bivouac n'est pas prévu dans le contrat de Quartier mais la demande sera reportée aux services de mobilité.

Maison de quartier, vers une gestion participative

Fanny Thirifays présente les évolutions du projet de budget participatif (BP). Lors de l'assemblée générale du BP, et dans un soucis d'ouvrir la programmation et la gestion de la maison de quartier, une proposition a émané pour lier les deux démarches.

Une partie du budget de la Maison de Quartier, lié à l'organisation d'activités, sera également discuté lors des réunion du BP. Le mode de fonctionnement retenu pour l'année 2014 est expliqué en détail.

Comment les habitants qui forment le comité de sélection ont été élus? Est-il encore possible de présenter? La prochaine réunion se tiendra le 25 avril. Lors de cette réunion, le nouveau comité sera mis en place. Il est donc encore possible de se présenter pour participer à la sélection des projets.

Pouvez-vous rappeler les montants maximum éligibles pour les projets? L'Assemblée Générale, visant à évaluer et revoir le fonctionnement du BP du 4 février a maintenu une limite de 2.000,00 EUR par projet. Limite qui s'appliquera donc également aux projets d'associations qui souhaiteront disposer d'un budget pour mettre en place une activité en partenariat avec la Maison de Quartier.

Pour un quartier plus propre

Présentation du projet propreté par Ophélie Noël, service propreté.

Le projet vise à disposer d'une personne relais au sein du quartier, qui fasse remonter l'information. Pour 2014, les actions cibleront principalement :

- problème des déjections canines ;
- problème des dépôts de pain ;
- création avec les partenaires du contrat de Quartier, de panneaux d'information ludiques.

Vous mettez principalement en avant la prévention dans votre projet, mais qu'en est-il de la répression? Le projet du contrat de Quartier est axé sur la sensibilisation et la transmission des informations au service propreté. En parallèle, le service propreté assure sa mission de répression, avec notamment la mise en place de taxes, d'actions "trash", visant à identifier les responsables de dépôts. Ophélie, présente sur le quartier Scheut, assure également un travail plus fin de dialogue avec les contrevenants pour faire évoluer les mentalités.

La rue de Glasgow fait l'objet de nombreux dépôts clandestins. Savez-vous intervenir lorsque les dépôts sont fait par des personnes qui ne sont pas du quartier? Prévoyez-vous des actions spécifiques pour cette rue? Lors des opérations "trash", nous avons identifié que les dépôts rue de Glasgow, mais aussi les autres dépôts du quartier ne sont pas seulement le fait de personnes extérieures au quartier. Cette année, nous avons augmenté le nombre d'amendes et les actions seront poursuivies.